

LA DIPLOMATIE DES DROITS DE L'HOMME DE NICOLAS SARKOZY

Dossier dirigé par Pascal Boniface

Assisté de Samuel Manivel

avec la participation de Lauriane Crochemore et Samuel Klein

En annonçant une " rupture " dans la politique étrangère de la France, Nicolas Sarkozy inscrivait la question des droits de l'homme en tête du nouvel agenda diplomatique et promettait une plus grande fermeté à l'égard des dictateurs : "Je ne passerai jamais sous silence les atteintes aux droits de l'homme au nom de nos intérêts économiques. Je défendrai les droits de l'homme partout où ils sont méconnus ou menacés et je les mettrai au service de la défense des droits des femmes." Mais il a aussi fait savoir qu'il ne sacrifierait pas ces principes fondamentaux aux intérêts économiques.

Face aux réalités internationales, aux impératifs économiques, aux rapports de puissance, aux nouvelles interdépendances et aux contraintes liées aux principes fondateurs du droit international, n'est-il pas irréaliste de parler de diplomatie des droits de l'homme? Quel bilan tirer de cette " diplomatie des droits de l'homme " de Nicolas Sarkozy ? Et faut-il véritablement parler de " rupture " ?



Page 2 **EDITO DE PASCAL BONIFACE**

Page 3 **ZOOM PAR PAYS SUR LA DIPLOMATIE FRANÇAISE DES DROITS DE L'HOMME**

Page 10 **ENTRETIEN AVEC FRANÇOIS ZIMERAY**

Page 13 **ENTRETIEN AVEC MICHEL TUBIANA**

Page 17 **RESSOURCES DOCUMENTAIRES**



> EDITO

Candidat, Nicolas Sarkozy avait déclaré qu'il serait le président des droits de l'homme. Dénonçant à mots couverts les compromissions de ses prédécesseurs, il annonçait une claire rupture en ce domaine. Devenu président, la continuité semble pourtant l'emporter.

On est en effet retombé, vis-à-vis de la politique des droits de l'homme, sur l'éternel débat entre la réalité et les principes. La politique des droits de l'homme a été théorisée par le ministre des Affaires étrangères, Bernard Kouchner, qui s'est fait l'apôtre de la *realpolitik* dans un entretien accordé au *Parisien* en déclarant que lorsqu'on était ministre, on ne pouvait pas dire n'importe quoi. Ceci était en légère contradiction avec ce que le même reprochait à ses prédécesseurs. Mais ne faut-il pas se réjouir que la tentation bien française de chapitrer les autres pays, de leur faire la leçon en public, de se placer dans une position supérieure vis-à-vis d'eux, soit mise de côté ? Ce type de politique qui ne donne généralement pas de résultats concrets a pour cible l'opinion publique intérieure, pas l'amélioration des situations. Ce travail est par ailleurs plus de la compétence des ONG que des États.

Certes Nicolas Sarkozy a nommé comme ministre des Affaires étrangères, Bernard Kouchner, apôtre du droit d'ingérence, et comme Secrétaire d'Etat aux droits de l'homme, l'emblématique Rama Yade. Or, que le Secrétariat aux droits de l'homme soit relié aux Affaires étrangères signifie qu'il n'est pas compétent pour d'éventuelles violations des droits en France. Il est vrai que lorsqu'il en a été ainsi entre 1986 et 1988 le Secrétaire aux droits de l'homme, Claude Malhuret, n'avait guère la prééminence lorsqu'il s'opposait au ministre de l'Intérieur de l'époque, Charles Pasqua.

Aussi, deux autres problèmes peuvent être soulevés du fait de cette organisation. Voudrait-elle dire qu'il y aurait une division du travail entre un Secrétaire d'Etat qui s'occupe des droits de l'homme et un Ministre des Affaires étrangères qui s'occupe des " vraies " relations internationales ? Il peut y avoir de surcroît la suspicion que les droits de l'homme sont une composante de la diplomatie française au sens où ils sont utilisés de façon stratégique et sélective dans une politique classique de puissance pour n'être opposés qu'aux pays avec lesquels la France n'entretient pas de bonnes relations, les autres étant épargnés par la critique. Mais les partisans de cette structuration gouvernementale peuvent dire qu'elle permet de répondre à la question " Y-a-t-il un numéro de téléphone ? " Les droits de l'homme sont incarnés par le ministre en charge.

Nicolas Sarkozy est sensible à l'opinion ; le thème des droits de l'homme est particulièrement fédérateur. Cela peut conduire à privilégier les causes emblématiques et médiatiques du type " Ingrid Bétancourt " ou " infirmières bulgares ". Pour importantes et dignes d'intérêt qu'elles soient, elles n'épuisent pas la problématique et occupent un espace sans commune mesure vis-à-vis d'autres violations plus massives, plus sanglantes, plus meurtrières. Les causes symboliques produisent parfois des symboles qui ne sont pas parfaitement représentatifs de la réalité.

L'autre problème est de s'appuyer sur des intellectuels médiatiques censés a tort (souvent) ou a raison (parfois) être des défenseurs des droits de l'homme au détriment d'ONG de terrain qui travaillent tous azimuts et ne développent pas des indignations sélectives. A ce titre, qu'avant un voyage controversé dans la presse sur cette question en Chine, le Président reçoive Bernard Henri-Lévy, André Glucksmann et Pascal Bruckner - les deux derniers ayant soutenu la guerre d'Irak - et pas *Amnesty international*, *Human Rights Watch* ou la *Ligue des droits de l'homme* peut surprendre. Médiatiquement, cependant, le pari est gagnant, la presse ayant signalé cette réception comme un geste fort en faveur des droits de l'homme, et les intellectuels concernés n'ont pas émis de critiques qui auraient été sans ces attentions à leur égard véhémentes.

Nicolas Sarkozy a plusieurs fois rappelé que la France appartenait au monde occidental ; sa politique des droits de l'homme est inspirée par cette affirmation. On ne critique pas sa famille et aucun pays occidental ne sera critiqué pour d'éventuelles violations des droits de l'homme. La France n'a pas critiqué Guantanamo (ce qu'a fait la chancelière Merkel). La position de la diplomatie française face aux deux cas de jeunes Français, prisonniers pour des raisons politiques à l'étranger, diffère selon celui qui les détient : Galid Shalit est très soutenu car détenu par le Hamas ; Salah Hamouri, le jeune franco-palestinien détenu en Israël, l'est nettement moins.

par Pascal Boniface, directeur de l'IRIS



ALGÉRIE

L'arrivée de Nicolas Sarkozy à la tête de l'Etat coïncide avec une période de tensions avec l'Algérie. Par son refus de toute repentance à l'égard du passé colonial de la France et en écartant l'idée d'un traité d'amitié avec l'Algérie, Nicolas Sarkozy semble vouloir trancher avec la politique de son prédécesseur. Le principal contentieux qui oppose Paris et Alger dans le domaine des droits de l'homme concerne le phénomène des " disparitions forcées " des années 1990 dans le cadre de la lutte contre les groupes terroristes, phénomène qui n'a par ailleurs pas totalement disparu. L'amnistie de fait dont bénéficient les responsables présumés de ces disparitions - d'anciens membres de groupes armés et des forces de sécurités du pays - a été vivement critiquée par le président français lors de son passage en Algérie de décembre 2007 : Nicolas Sarkozy a en effet rappelé au gouvernement algérien " *qu'il est tenu de faire toute la lumière sur le sort de milliers de personnes 'disparues' lors du conflit des années 1990* ", d'autant plus que le gouvernement d'Abdelaziz Bouteflika avait signé la " Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées ", à Paris le 6 février 2007.

Ces disparitions forcées concerneraient plus de 7000 personnes dans les années 1990, certaines sources parlant même de 20.000 personnes. La pratique des disparitions forcées a été qualifiée de " crime contre l'humanité " par de nombreux experts de l'ONU.



ARABIE SAOUDITE

La visite de Nicolas Sarkozy à Riyad en janvier 2008 a été l'occasion d'un discours remarqué sur le thème de la religion et de la civilisation. Axé sur le renforcement du partenariat stratégique avec l'Arabie saoudite, qu'ont consacré la signature de deux accords de concertation politique et de concertation dans le domaine de l'énergie, ainsi que deux conventions pour le développement de la formation d'universitaires saoudiens en France et de la formation professionnelle, la rencontre a aussi permis au président français de préciser sa conception du choc des civilisations devant l'assemblée consultative du Royaume : la France et l'Arabie, a-t-il affirmé, " *partagent les mêmes objectifs d'une politique de civilisation, parce que l'Arabie saoudite et la France ont le même souci de tout faire pour que soient évités le choc des civilisations et la guerre des religions* ".

Certaines organisations de défense des droits de l'homme ont dressé un tableau contrasté avec les propos de Nicolas Sarkozy. Alors qu'il n'existe aucun code pénal écrit, de nombreuses condamnations sont encore prononcées pour des motifs religieux, comme l'apostasie ou la sorcellerie, dont les peines prévues vont de la simple arrestation à la décapitation en passant par des châtiments corporels divers, telle la flagellation, voire, dans certains cas, l'amputation. 158 personnes auraient été exécutées en 2007, selon Amnesty international, dont trois femmes et un mineur. Les critères religieux irriguent en grande partie le fonctionnement du système pénal, ce qui entraîne de graves discriminations dont les femmes sont les principales victimes.



BIRMANIE

La violente répression de la contestation birmane, en septembre-octobre 2007, par la junte militaire, a constitué un des dossiers les plus urgents à traiter pour la diplomatie française et la communauté internationale. Nicolas Sarkozy a demandé, fin septembre 2007, des sanctions contre la Birmanie et, plus particulièrement, a appelé les entreprises françaises, dont Total, présente depuis 1992 et accusée de pratiquer le travail forcé dans un pays qui connaît une dictature militaire sanglante depuis 1989, à geler leurs investissements dans le pays, sans pour autant exiger leur retrait, comme le réclamait un certain nombre d'organisations de défense des droits de l'homme. Nicolas Sarkozy reçoit rapidement à l'Élysée une délégation de l'opposition birmane et affirme devant la presse que " *la France n'acceptera pas que l'op-*

position birmane soit muselée ". En novembre, il effectue une visite en Chine, qui oppose son veto au vote de sanctions par le Conseil de sécurité de l'ONU, et renouvelle ses appels en direction de la Communauté internationale : " *La situation actuelle, faite de répression et de sous-développement est indigne, alors que ce pays devrait suivre ses voisins dans la voie du progrès* ". Pour la première fois depuis 2003, le rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'homme au Myanmar se rend sur place, à la suite de quoi le Conseil de droits de l'homme adopte une nouvelle résolution recommandant l'envoi d'une mission de suivi sur le terrain. Le Canada et l'Union européenne, notamment, adopteront des sanctions contre la Birmanie : l'UE décida en novembre 2007 un embargo sur le bois et les métaux précieux, tandis que le Canada, un mois plus tard, suspendit toutes ses exportations et importations avec Rangoon.

La répression birmane aurait fait plus d'une centaine de morts, sans compter les disparitions forcées, et a envoyé plusieurs milliers de personnes en détention. C'est en invoquant des motifs sécuritaires, sur la base de la législation antiterroriste, que la junte birmane a agi alors que la contestation, conduite par le clergé, était pacifiste. Les arrestations se sont poursuivies après les manifestations de septembre, et ce malgré le vote de sanctions des puissances occidentales, essentiellement dans les rangs de la Ligue nationale pour la démocratie (NLD).



CHINE

La mobilisation internationale en faveur des droits de l'homme en Chine a été réactivée avec la tenue des Jeux Olympiques de Pékin en août 2008. C'est dans ce contexte de forte médiatisation que la diplomatie française à l'égard de la Chine a été sollicitée pour faire avancer le dossier des droits de l'homme et, en particulier, celui du Tibet.

Le premier déplacement du chef de l'Etat a lieu en novembre 2007, et lors duquel d'importantes promesses de contrats, d'une valeur d'environ 20 milliards d'euros, ont été signées pour la vente de 160 Airbus et de deux réacteurs nucléaires EPR. Les droits de l'homme ne seront évoqués que brièvement, selon certaines organisations de la société civile, condamnant le " nouveau réalisme " de la diplomatie française, marqué en outre par l'absence de l'actuelle Secrétaire d'Etat aux droits de l'homme Rama Yade. Le chef de l'Etat a toutefois réclamé la suspension de la peine capitale pour certaines catégories de crimes et a défendu la liberté culturelle et religieuse du Tibet, sans pour autant que le président de la République populaire de Chine, Hu Jintao, ne prenne d'engagements. En fait, alors que le contexte était marqué par la répression birmane, le contentieux sino-américain sur la réévaluation du yen et les négociations internationales sur le dossier nucléaire de l'Iran, Nicolas Sarkozy a voulu rappeler la responsabilité chinoise dans " le règlement des grandes questions du monde " : " *Je pense à la Birmanie où j'ai demandé à la Chine de s'engager vigoureusement (...) Nous avons besoin de la Chine au sujet de l'Iran, du Darfour, de la Corée du Nord. Nous avons besoin de la Chine pour trouver des solutions aux problèmes globaux* ". L'organisation des jeux olympiques réinscrivent la question de droits de l'homme dans l'actualité. Nicolas Sarkozy annonce ainsi, lors d'une rencontre à Paris avec Hu Jintao en juillet 2008, qu'il assistera à la cérémonie d'ouverture des jeux olympiques, malgré de nombreuses critiques, mais en s'exprimant plus fortement, depuis le mois d'avril 2008 notamment, en faveur de la reprise du dialogue avec le Dalai-Lama.

La rupture " annoncée " par Nicolas Sarkozy avec les pratiques diplomatiques de la France - marquées notamment par les relations particulières de l'ancien chef de l'Etat avec la culture asiatique - était redoutée en Chine, alors que le pays enregistre toujours de nombreux cas d'atteintes aux droits de l'homme. Si la Constitution du Peuple de la République de Chine affirme, depuis un amendement de 2004, que l'Etat " respecte et préserve les droits de l'homme ", la liberté d'expression ou d'association est toujours autant contrôlée et la peine de mort est encore en vigueur : 470 exécutions ont eu lieu en 2007 et plus de 1860 condamnations à mort avait été prononcées. Par ailleurs, la répression s'abat autant sur les dissidents et la paysannerie, déjà victimes de la discrimination, que sur le Tibet, dont on nie l'identité culturelle.



COLOMBIE

Les relations franco-colombiennes ont été dominées par la question des otages, et plus particulièrement par la libération de la franco-colombienne Ingrid Bétancourt, enlevée par le guérilla des FARC le 23 février 2002, alors

qu'elle était candidate aux élections présidentielles colombiennes. Sa libération en juillet 2008 - fruit d'une intense mobilisation internationale, de la pression diplomatique exercée par la France sur les chefs d'Etat de l'Amérique du Sud et des autorités colombiennes qui ont mené avec succès l'opération - est devenue selon l'expression d'Alain Joyandet, Secrétaire d'Etat à la Coopération et à la Francophonie, un " *symbole de résistance à toutes les formes d'abus et de violation des Droits de l'homme* ". Rappelons que le conflit qui déchire depuis quarante ans le pays entre les mouvements de guérilla, le gouvernement et les paramilitaires soutenus par l'armée est à l'origine de violations persistantes des droits de l'homme commises par chacune des parties engagées et dont les principales victimes sont les civils.



CONGO-BRAZZAVILLE

La rupture annoncée dans la politique africaine de la France n'a pas fonctionné au Congo-Brazzaville. Alors que le premier secrétaire d'Etat à la Francophonie et à la Coopération du gouvernement Fillon, Jean-Marie Bockel, voulait " *signer l'acte de décès de la Françafrique* ", la complaisance affichée par la France à l'égard de Denis Sassou Nguesso, à la tête du Congo-Brazzaville depuis 25 ans et beau-père du dictateur Omar Bongo, a rappelé la permanence de ces réseaux franco-africains. Poursuivi en France pour " *recel de détournement de biens publics* " et accusé de crime contre l'humanité par la justice française en 2002, Denis Sassou Nguesso a été reçu à l'Elysée en juillet 2007 afin d'évoquer les dossiers les plus urgents à traiter sur le continent africain, en vertu, notamment, des " *connaissances intimes* " que le dictateur avait acquis lorsqu'il présidait en 2007 l'Union africaine. Au mois de juin précédent, le Parti congolais du travail, le parti au pouvoir, avait obtenu une majorité écrasante aux élections législatives, à cause de nombreuses irrégularités. Le transfert de Jean-Marie Bockel vers le Ministère des Anciens combattants lors du premier remaniement ministériel de mars 2008, que certains attribuent aux pressions exercées par le dictateur Omar Bongo, n'est pas sans rappeler le départ de Jean-Pierre Cot - victime de ses positions africaines - du ministère de la Coopération en 1982.



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

L'actuelle crise du Nord-Kivu, à l'Est du pays, a convaincu une partie de la communauté internationale, et en particulier la France, de la nécessité de soutenir les troupes régulières, et le président Joseph Kabila, contre l'offensive des rebelles tutsis conduite par Laurent Nkunda. Le pays, en proie à la guerre civile, a en effet obtenu le " *plein soutien* " de Nicolas Sarkozy pour qui Joseph Kabila a " *réussi une transition vers la démocratie* " et fait de la République démocratique du Congo " *un géant en devenir* ". Du fait de l'aggravation de la crise, les discussions portent actuellement sur le renforcement de la MONUC, la mission humanitaire de l'ONU, dont les moyens sont insuffisants, afin de mieux protéger les civils de l'insécurité permanente qui règne dans les deux provinces du Kivu. Cependant, elles dissimulent mal l'autre réalité de la situation humanitaire du pays : la police, les forces de sécurité, mais aussi l'armée régulière, se rendent régulièrement coupables de violations des droits fondamentaux, lors d'arrestations d'opposants, de défenseurs des droits de l'homme et de journalistes - en particulier l'organisation partenaire de Reporters sans frontières en RDC, Journalistes en danger - ou, encore, au cours d'opérations militaires dans l'Est du pays, où de nombreux cas de pillages et de viols ont été signalés.



ÉTATS-UNIS

Les relations franco-américaines portent essentiellement sur les grands dossiers internationaux : la situation des droits de l'homme aux États-Unis n'est pas un sujet de discussion lors des visites officielles et l'élection de Nicolas Sarkozy ne rompt pas avec cet état de fait.

Toutefois, l'élection de Nicolas Sarkozy a permis un net réchauffement dans les relations transatlantiques après une période marquée par l'opposition de la France à la guerre en Irak notamment. Cet apaisement entre la France et les États-

Unis trouve sa traduction dans le concept de la " diplomatie de la réconciliation " et s'appuie sur une plus grande convergence de vues dans de nombreux dossiers, notamment régionaux, comme sur le conflit israélo-palestinien, mais aussi, et surtout, sur l'engagement de la France au sein de l'OTAN.

Il paraissait donc peu vraisemblable que dans ce nouveau contexte de rapprochement la France ouvre de nouveaux contentieux sur la gestion de la guerre en Irak, sur les restrictions des libertés fondamentales aux Etats-Unis depuis le 11 septembre ou encore sur la question de la peine de mort. Pourtant de nombreux cas d'emprisonnement pour délit d'opinion - pour refus de servir en Irak - ont été révélés tandis que la pratique de la torture est courante à Guantanamo : trois détenus auraient été victimes de simulation de noyade pour extorquer des aveux. Sur ce sujet, la France ne s'est en aucun cas élevée contre ces pratiques, préférant adopter une attitude silencieuse. Enfin, il faut rappeler que 37 Etats américains maintiennent la peine de mort, même s'il n'y a plus eut d'exécutions capitales depuis novembre 2007. Toutefois, on compte plus de 3000 condamnés à mort à ce jour.



GABON

La visite de Nicolas Sarkozy au Gabon en juillet 2007 a fait couler beaucoup d'encre à quelques semaines d'une campagne présidentielle au cours de laquelle le candidat fustigeait les pratiques de ses prédécesseurs en Afrique, et au terme de laquelle il comptait parmi ses premiers invités à l'Elysée, Omar Bongo, au pouvoir depuis 1967 et poursuivi par la justice française sur ses biens immobiliers en France. Lors de sa première visite au Gabon, le président a en effet été décrit par le président de la République comme " un partenaire privilégié (...) au-delà de toutes les alternances politiques " et, " quelle que soit la couleur politique de la majorité " du pays, reste un " ami traditionnel ". La rencontre a aussi été l'occasion d'attirer l'attention sur la gestion de la forêt gabonaise, menacée par les pilliers. La France a annoncé qu'elle allait convertir une partie de la dette du pays pour financer des projets de développement durable dans la forêt.

Bien que le Gabon ait fait quelques progrès dans le domaine des droits de l'homme, en abolissant notamment la peine de mort en 2007, il n'en reste pas moins un pays autoritaire où la liberté d'expression est très limitée, le droit des femmes inexistant en pratique, tout comme celui des enfants, recrutés pour beaucoup dans l'armée avant l'âge de 18 ans et victimes du travail forcé.



ISRAËL ET LES TERRITOIRES PALESTINIENS

Le positionnement du chef de l'Etat français sur le conflit israélo-palestinien est un motif de soulagement pour ceux que le rapprochement franco-israélien, relancé en juin 2008 lors de la visite officielle de Nicolas Sarkozy en Israël, inquiétait : toutefois, les négociations de paix lancées à Annapolis fin novembre 2007 - avec l'objectif affiché de trouver un accord avant la fin de l'année 2008 - sont actuellement au point mort. Le président français a rappelé la position consensuelle de la France en appelant à la création d'un Etat palestinien, condition sine qua non de l'arrêt des violences et de la sécurité de l'Etat israélien. La résolution du conflit implique en effet le respect des conditions fixées par la communauté internationale, notamment par le Quartet : la reconnaissance d'Israël, le renoncement à la violence et le respect des accords antérieurs.

Dans ce dossier compliqué, les propos du chef de l'Etat en juin 2008 n'ont donc pas tranché avec le ton adopté dans ses déclarations de campagne : " *S'agissant plus spécifiquement du conflit israélo-palestinien, ma conviction est que, si nous voulons trouver une solution, chacun des protagonistes doit accepter de reconnaître le droit de l'autre. Personne ne saurait perdre de vue deux réalités fondamentales : d'un côté, le terrorisme dont est victime la population israélienne, qui est inacceptable, de l'autre, un peuple occupé, qui ne renoncera jamais, quoi qu'il endure. Dans ce conflit, la France doit adopter une position équilibrée et un discours de franchise.* " (avril 2007, Actualités juives). Toutefois, Nicolas Sarkozy refusera de dialoguer avec le Hamas et soutiendra le dirigeant légitime Mahmoud Abbas dans les négociations : " *La France discute avec les hommes et les femmes courageux qui font de la politique et non pas du terrorisme. La France discute avec les hommes de paix et non pas les poseurs de bombes.* "

L'année 2008 a pourtant été marquée par de graves atteintes aux libertés fondamentales et la poursuite des violences. 420 Palestiniens, dont la moitié de civils et 80 enfants, ont été tués par les forces israéliennes au cours du premier semes-

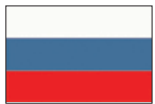
tre 2008, avant l'entrée en vigueur du cessez-le-feu du 19 juin dernier. La plupart des victimes dans les deux camps sont en effet des civils non armés. D'autre part Israël poursuit l'expansion des colonies illégales et la construction d'un mur de 700 kilomètres de long en Cisjordanie, coupant de nombreux Palestiniens de leur terre et parfois de leur seul moyen de subsistance. Dans ce contexte, et malgré une diminution des attaques terroristes visant les civils israéliens en 2007, les négociations de paix ont peu de chance d'aboutir avant la fin de l'année 2008.



LIBYE

L' "épisode libyen" du président de la République a été l'un des événements les plus commentés de l'actualité française en 2007. Si les efforts diplomatiques de la France ont permis la libération, en juillet 2007, des cinq infirmières bulgares et du médecin palestinien condamnés à mort par le régime libyen après avoir été déclarés coupables d'avoir transmis le VIH à des centaines d'enfants libyens en 1998, les tractations, tenues secrètes, qui auraient permis leur libération et l'invitation spéciale de Mouammar Kadhafi par Nicolas Sarkozy à la cérémonie du 14 juillet ont été abondamment relayées par la presse. Outre la médiation européenne, et de l'aveu même des autorités libyennes, les tractations auraient porté sur des contrats d'armement entre la France et la Libye auxquels s'ajouterait la signature d'un mémorandum d'entente sur le nucléaire civil. Les " honneurs " décernés au guide de la révolution libyenne Mouammar Kadhafi et la " générosité " de la diplomatie française à l'égard d'un pays plus soucieux de réintégrer la scène internationale que de faire respecter les droits de l'homme sur son territoire ont été vivement critiqués par de nombreuses organisations de la société civile ainsi que, dans une moindre mesure, par la Secrétaire d'Etat aux droits de l'homme Rama Yade.

La liberté d'expression et le pluralisme y sont fortement restreints, malgré le lancement en 2007 de deux nouveaux quotidiens et d'une chaîne de télévision par satellite, dont l'indépendance vis-à-vis du pouvoir reste à prouver, l'initiative revenant au fils du guide de la révolution libyenne. Aucune garantie juridique ne protège les femmes des violences et discriminations dont elles sont victimes et le régime pratique toujours la peine de mort : neuf Libyens ont ainsi été exécutés en avril 2007.



RUSSIE

Nicolas Sarkozy était très attendu sur le dossier des droits de l'homme en Russie, pour ses déclarations sur le sort des " 250.000 Tchétchènes morts ou persécutés ", au moment de la campagne présidentielle. Lors de sa première visite au Kremlin en octobre 2007, le chef de l'Etat rencontra un accueil peu chaleureux de son homologue russe, qui n'avait pas apprécié qu'il s'entretienne avec certains membres de l'ONG russe de défense des droits de l'homme *Mémorial*. Mais c'est avec la victoire électorale du parti au pouvoir Russie Unie en décembre 2007, pour laquelle Nicolas Sarkozy avait " chaleureusement " félicité Vladimir Poutine, que la question d'un revirement de la position française sur le dossier des droits de l'homme s'était posée, tandis que l'Allemagne, au même moment, dénonçait l'organisation frauduleuse du scrutin. Le Premier ministre François Fillon, lors de la visite à l'Elysée de Vladimir Poutine en mai 2008, contestera tout changement dans les priorités de la France à l'égard de la Russie, et vantera même, sur le dossier des droits de l'homme, une " dynamique de progrès ". Trois mois plus tard, la crise dans le Caucase impose une nécessaire réorientation de l'action diplomatique de la France, qui exerce depuis le mois de juillet la présidence tournante du Conseil de l'UE, vers d'autres impératifs, en premier lieu le maintien de la paix et le respect de l'intégrité territoriale de la Géorgie. L'accord de cessez-le-feu du 12 août et le retrait des troupes russes du territoire géorgien, obtenus grâce à l'action diplomatique de la Présidence française de l'Union européenne, mettent fin à un certain nombre d'incertitudes sans pour autant régler sur le fond les questions complexes qui agitent la région.

Le déroulement des élections de décembre 2007 a rappelé que la constitution d'un Etat de droit en Russie reste un processus lent et encore inachevé. La mission d'observation conduite par l'OSCE et le Conseil de l'Europe parlait en effet d'un scrutin " non équitable " en faveur du pouvoir et la campagne électorale a coïncidé pour l'opposition avec une vaste campagne de répression : Garry Kasparov sera notamment condamné à cinq jours de détention administrative pour avoir

participé à une manifestation interdite en faveur des droits de l'homme à Moscou, à quelques jours du scrutin. Le régime s'est aussi rendu responsable pour la Cour européenne des droits de l'homme de disparitions forcées, d'actes de torture et d'exécutions extrajudiciaires liées au conflit tchétchène, tandis que la guerre a déjà déplacé des dizaines de milliers de personnes vers l'Ingouchie et le Daghestan.



SOUDAN

Le durcissement des sanctions à l'égard des responsables du conflit au Darfour a été l'un des thèmes forts de la campagne électorale de Nicolas Sarkozy. La France a en effet multiplié les initiatives pour régler un conflit qui aurait fait depuis 2003 plus de 200.000 morts et 2 millions de déplacés. Après une première Conférence internationale sur le Darfour à Paris, en juin 2007, rencontre inédite avec la participation de la Chine, l'alliée du régime soudanais, la France et le Royaume-Uni engagent une action conjointe au Conseil de sécurité des Nations Unies et obtiennent le vote de la résolution 1769 : une force de maintien de la paix (MINUAD), forte de 26.000 hommes, sera envoyée au Darfour pour succéder à l'opération conduite par l'Union africaine. Un mois plus tard, la résolution 1778 du Conseil de sécurité est votée, toujours à l'initiative de la France, et permet de déployer dans l'Est du Tchad et le Nord-Est de la République centrafricaine l'opération EUFOR, sous mandat des Nations Unies, afin de protéger les populations réfugiées.

Toutefois, en ce qui concerne les sanctions à adopter à l'égard des responsables de la guerre civile, les propositions françaises mettent fin au consensus qui prévalait jusque là. Lorsqu'en septembre 2008, le président français déclare à l'occasion de l'Assemblée générale des Nations Unies, qu'il n'est pas opposé au report des poursuites engagées contre le président Omar el-Béchir - en échange de sa coopération dans le règlement du conflit et l'arrêt du génocide - il s'attire immédiatement l'indignation de nombreuses ONG : si la France, comme l'affirme Nicolas Sarkozy, " *veut que les autorités soudanaises changent radicalement de politique* " - en prenant des mesures contre les deux dirigeants soudanais poursuivis par la Cour pour leur rôle dans le massacre du Darfour, en coopérant pour le déploiement de la force hybride ONU-UA, en cherchant un accord politique avec les rebelles et en cessant d'interférer dans les affaires de ses voisins - la proposition française est alors vue comme un " marchandage ", susceptible d'affaiblir le rôle de la justice pénale internationale.



SYRIE

Les choix de Nicolas Sarkozy à l'égard de la Syrie ont soulevé des interrogations sur la cohérence de la diplomatie française. Souhaitant dans un premier temps la rupture avec la politique menée par son prédécesseur, Jacques Chirac, Nicolas Sarkozy, une fois élu, a initié une reprise de dialogue avec la Syrie en envoyant plusieurs émissaires à Damas. Mais arguant de la mauvaise volonté syrienne quant au règlement de la crise politique libanaise, il décida de couper les relations avec Damas en décembre 2007 : " *La Syrie doit arrêter de parler et doit démontrer. Ceci est la première chose et je ne prendrai plus de contact avec les Syriens - et l'ensemble de mes collaborateurs - tant que nous n'aurons pas des preuves de la volonté des Syriens de laisser le Liban désigner un président de consensus.* "

Au regard des évolutions positives dans la région - accord de Doha du 21 mai 2008 entre la majorité et l'opposition, élection du président libanais Michel Sleimane, et reprise du dialogue syro-israélien - le président de la République a effectué un nouveau revirement de la politique syrienne de la France en reprenant le dialogue avec le président syrien : Bachar el-Assad sera ainsi invité à participer à la cérémonie d'ouverture de l'Union pour la Méditerranée, ainsi qu'à la cérémonie du 14 juillet ; et, pour la première fois depuis six ans pour un président français, Nicolas Sarkozy effectuera une visite en Syrie en septembre 2008 pour évoquer les principaux enjeux de la région, et notamment celui de la libération du soldat franco-israélien Guilat Shalit.



TCHAD

Avec 1500 soldats déployés sur le territoire tchadien à travers le dispositif Epervier et une forte présence au sein de l'EUFOR - dont elle est la principale inspiratrice -, la France entretient des relations étroites avec le Tchad et s'autorise une certaine liberté de ton lorsque la situation des droits humains l'exige. En effet, alors que le pays connaît des affrontements réguliers dans l'Est du pays avec des groupes rebelles armés, les forces de stabilisation françaises et européennes doivent aussi gérer une situation humanitaire précaire liée au conflit du Darfour. C'est donc dans ce contexte difficile que la France doit coopérer avec les autorités du pays sans pour autant fermer les yeux sur les nombreuses irrégularités dont elles se rendent coupables, en ce qui concerne plus particulièrement la liberté d'expression et l'affaire des disparitions forcées dans les rangs de l'opposition. Un mois après que la France ait repoussé avec succès une attaque rebelle contre N'Djamena, le président français rencontrera, en février 2008, son homologue tchadien Idriss Deby afin de faire la lumière sur la disparition de deux opposants, Ngarlely Yorongar et Ibni Oumar Mahamat Saleh, porte-parole de la principale coalition de l'opposition, qui avaient été arrêtés par les services secrets du pays. Il affirmera notamment : " *La France veut la vérité et je ne céderai pas sur ce point. Ce n'est pas parce que le gouvernement du Tchad est légitime qu'il peut se permettre de faire n'importe quoi* " et obtiendra du président tchadien la promesse d'une enquête internationale sur cette affaire. Le 27 et 29 février 2008, le ministre des Affaires étrangères français Bernard Kouchner, en visite au Tchad avec Louis Michel, Commissaire européen au développement et à l'aide humanitaire, et Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie, rencontrera une délégation d'opposants politiques et de différentes ONG présentes sur le terrain pour faire le point sur la situation humanitaire du pays.



TUNISIE

Le chef de l'Etat a tenu, lors d'une visite à Tunis en avril 2008, des propos controversés, et critiqués par des ONG comme Amnesty international, sur l'état des droits de l'homme en Tunisie en vantant les progrès réalisés par le pays depuis quelques années : "*Tout n'est pas parfait en Tunisie, certes. Tout n'est pas parfait en France non plus (...) mais je veux le dire aussi parce que je le pense, quel pays peut s'enorgueillir d'avoir autant avancé en un demi siècle sur la voie du progrès, sur la voie de la tolérance, et sur la voie de la raison ?* "

Les efforts de la diplomatie française se sont multipliés pour obtenir la libération d'une franco-tunisienne détenue pour délit de droit commun, que le Président Zine El Abidine Ben Ali a accordée, et évoquer, lors de cette rencontre, le cas d'une vingtaine de Françaises mariées à des Tunisiens à qui l'on a privé de voir leurs enfants en Tunisie.

Si les propos du Président français sont confortés par certaines avancées législatives, comme la création du Comité supérieur des droits humains et des libertés publiques en 1994, instance consultative chargée de recueillir les plaintes des ressortissants tunisiens, la situation reste préoccupante pour certaines organisations de la société civile. La torture reste une pratique courante et la violation des garanties juridiques sont fréquemment pratiquées, notamment depuis la loi antiterroriste de 2003. D'autre part, la liberté d'expression se heurte encore à la censure de la presse, en particulier étrangère. Sur le plan international, le gouvernement tunisien s'oppose à la signature de la convention des Nations Unies contre la torture, bien que celle-ci soit en pratique abolie.

ENTRETIEN AVEC FRANÇOIS ZIMERAY



Rencontre avec François Zimeray, Ambassadeur pour les droits de l'Homme.

AFFAIRES-STRATEGIQUES : Vous avez été nommé en février de cette année Ambassadeur pour les droits de l'Homme : quelles sont les responsabilités qu'impliquent votre fonction ? Et quels sont les grands dossiers que vous menez actuellement ?

FRANÇOIS ZIMERAY : Ambassadeur pour les droits de l'Homme est une fonction qui existe dans la diplomatie française depuis 2000. Elle existe aussi dans plusieurs pays européens. Il y en a 6 au sein de l'Union européenne. Il a la vocation de coordonner ce qui se fait en matière de droits de l'homme dans les différents services du Ministère des affaires étrangères. Il applique la politique en matière de droit de l'homme définie par le Ministre des Affaires étrangères et la Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Mon rôle n'est pas de définir cette politique, mais de la mettre en œuvre. Mais peut-être faut-il, pour préciser ce qu'est un ambassadeur des droits de l'homme, dire ce que signifie les droits de l'homme au sein de la diplomatie, car en réalité les mots n'ont pas le même sens selon ceux qui les entendent.

Quand on dit droit de l'Homme, les gens entendent souvent " éthique ", " morale ". C'est ce qu'ils entendent et ce qu'ils attendent de la diplomatie des droits de l'Homme, et donc, par conséquent, des prises de position, des condamnations, des jugements. C'est une attente très compréhensible. Mais les droits de l'Homme ce n'est pas cela. C'est d'abord - et presque seulement - des droits qui existent ou qui n'existent pas, appliqués ou non appliqués. Je pense à la Convention sur la torture, ou encore à celle sur les enfants-soldats qui est entrée en application récemment : à l'heure où nous parlons il y a des milliers d'enfants qui sont libérés en Afrique parce que vient d'entrer en application cette convention internationale. Alors, bien sûr, c'est une goutte d'eau, et cela est bien sûr insuffisant, mais cela existe et crée un ordre juridique nouveau. C'est une réalité pour ceux qui en bénéficient, et pour les défenseurs des droits de l'Homme qui prennent appui sur ces textes pour revendiquer l'exercice de ces droits, qu'il s'agisse de ceux des enfants, des femmes, des victimes de la torture, des disparitions forcées (la France et l'Argentine ont notamment porté pendant 20 ans une convention qui a été adoptée récemment sur cette thématique).

Autre exemple encore plus parlant de ce que peut produire la diplomatie des droits de l'homme : il y a aujourd'hui derrière les barreaux à La Haye, des personnes qui sont inculpées pour avoir participé à des crimes contre l'humanité en Afrique, et en particulier le recrutement d'enfants-soldats. C'est une réalité concrète et cette juridiction, ces inculpations et poursuites, existent parce qu'il existe une convention internationale et des Traités. Ces derniers ont été voulus, portés, négociés, amendés, adoptés, et maintenant appliqués par ce que l'on appelle la diplomatie des droits de l'Homme.

Mon rôle est donc d'abord institutionnel. Il est de " fabriquer " des droits de l'Homme là où il n'y en a pas. Evidemment, on s'expose à la déception de deux façons. Tout d'abord, comme je vous l'ai dit, les gens attendent de nous une incarnation morale beaucoup plus forte. C'est une attente légitime et nécessairement déçue. Si les droits de l'Homme sont d'abord du droit, qui a une force morale, c'est avant tout un droit de victimes et il ne peut être mis en œuvre que par le compromis, ce qui est par nature insatisfaisant. Ce qui est inhérent au système multilatéral, c'est-à-dire aux alliances et aux conventions entre les Etats, c'est de fonctionner par compromis et par recherche de consensus, et non par la contrainte.

Sur le plan bilatéral on a parfois critiqué la contradiction entre la défense et la promotion des droits de l'Homme et une diplomatie de ce que certains appellent la diplomatie du " carnet de chèques " ? Quelle est votre position sur ces critiques ?

Je comprends parfaitement cette opposition mais elle n'est pas juste. L'action que nous pouvons mener en matière de droits de l'Homme est nécessairement discrète, ingrate. C'est pour cela d'ailleurs que dans une époque où on attend de la transparence, de l'exposition d'une politique de manière publique, et en particulier dans ce domaine précis, la France est très attendue. Donc on s'expose à la déception naturellement. Tout ce que l'on fait, et tout ce que l'on peut conquérir en matière de droits de l'homme, est nécessairement fait avec d'autres et presque toujours chez d'autres, et c'est très

difficile de le faire contre ceux dont on espère obtenir des progrès. Alors on peut sur certains terrains, avoir de bons résultats, des résultats plus décevants sur d'autres, mais je ne pense pas qu'il faille opposer l'un à l'autre. Je crois qu'on n'a jamais été dans une situation où une réalité économique nous conduit à fermer les yeux sur la réalité des droits de l'Homme, y compris pour des pays comme la Libye, la Chine, pour lesquels nous n'avons jamais cessé d'être fermes, exigeants et attentifs aux situations des individus qui étaient emprisonnés. Nous n'avons jamais relâché la pression que nous effectuons, pour demander par exemple la liberté de parole, la libération de ceux qui ont été emprisonnés, dans le cadre par exemple de la préparation des J.O. de Pékin. Nous sommes donc sur ce terrain là toujours aussi exigeants que nous l'avons été.

Mais encore une fois, ce n'est pas sur le terrain des proclamations qu'il faut attendre des résultats. Ces derniers s'apprécient, non pas dans l'immédiateté, mais sur le moyen et le long terme, ce qui est forcément très frustrant, parce que l'on voudrait de la transparence, parce que c'est lent là où on voudrait de l'immédiateté ; mais ce n'est pas inefficace, et quand on veut bien adopter le point de vue de l'historien, prendre du recul, on se rend compte qu'il y a quand même des progrès qui ont été effectués, notamment sous l'impulsion d'une diplomatie qui n'a jamais cessé d'être exigeante.

Depuis l'élection de Nicolas Sarkozy, faut-il parler de rupture dans la conduite de sa politique étrangère ? Certains parlent d'orientation " occidentalo-atlantiste ". Quelle est votre position sur ce sujet ?

Je ne suis pas d'accord, d'autant plus que nous avons toujours tenu le même discours, notamment lors de la récente campagne pour le Conseil des droits de l'homme au cours duquel nous avons prôné l'alliance entre les civilisations et refusé cette vision du choc des civilisations, y compris en matière de droits de l'homme. Ce débat existe et en général ce n'est pas nous qui le portons. Lorsque nous essayons de convaincre des Etats d'appliquer chez eux des droits et conventions auxquels ils ont adhéré, on s'entend répondre : " *Au nom de quoi voulez-vous nous imposer vos valeurs ?* ". Nous ne pensons pas que les valeurs dont nous nous prévalons soient des valeurs occidentales, et je crois que, en cette année de 60ème anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'homme, il faut rappeler que l'universalisme n'est pas une conception occidentale, et qu'il n'est pas illégitime de notre part de vouloir faire régner cette conception qui n'est pas la nôtre. C'est un droit de victime. Cette déclaration est universelle parce que l'Homme et ses souffrances sont universels, mais la question " *Au nom de quoi sommes-nous légitimes à vouloir imposer une conception des droits, dont nous disons qu'elle est universelle, et qui n'est pas reconnue universellement - en tous cas par certains de nos interlocuteurs?*" n'est pas à éluder. Elle est très difficile et nous devons y apporter une réponse. Celle-ci peut notamment se faire sur le plan juridique, mais aussi philosophique. Pour ma part, je me contenterais de dire qu'il n'y a pas deux façons de souffrir de la torture, selon que l'on est européen, américain, africain ou asiatique, que partout dans le monde, sous toutes les latitudes et quelles que soient les cultures, les femmes souffrent du viol et de la discrimination, qu'aucune victime de la torture trouve cela bien au motif que cela est culturel ou conforme aux traditions locales, comme la lapidation par exemple. Les droits de l'homme sont universels parce que l'Homme et ses souffrances sont universels, et c'est dans cette universalité que nous puisons notre légitimité à nous battre pour que soit appliqués non seulement la lettre mais également l'esprit de cette déclaration adoptée en 1948.

Que peut-on attendre de la conférence mondiale contre le racisme organisée à Durban par l'ONU en 2009? Rattrapera-t-elle le " fiasco " de 2001 ?

J'espère que la conférence de suivi de Durban ne sera pas à l'égal de ce qu'elle fut en 2001. Cette année eut lieu la conférence officielle et la partie non-officielle : avec le recul, tout ceci apparaît indivisible et ce qui s'est passé autour de cette conférence a terni les conclusions de ce qui s'y est passé officiellement. Il est clair aujourd'hui que, ni la France, ni les pays européens, ne veulent assister à la même mascarade. 2001 était un laboratoire de haine. Nous voulons une vraie conférence contre les discriminations et les racismes, qui aille dans le sens de l'alliance entre les civilisations et pas dans la confrontation dans laquelle on veut nous entraîner. Nous y serons très vigilants. Nous y allons l'esprit libre, convaincus de cette légitimité que je vous ai exposé tout à l'heure et prêts à toutes les hypothèses. Nous y allons parce que nous voulons croire au dialogue, quelles que soient les différences, la dureté des confrontations. Je pense que des lieux comme le Conseil des droits de l'homme demeurent irremplaçables parce qu'il n'y a pas d'autres enceintes où échanger. Nous serons donc très vigilants pour que cette conférence ne sombre pas dans le cirque que fut Durban 1ère version.

Les acteurs de la " société civile " et des ONG ont pris une place croissante, ces dernières années, dans le domaine des relations internationales et des droits de l'homme. En tant qu'ambassadeur pour les droits de l'Homme, comment voyez-vous cette évolution ?

Il est un fait qu'aujourd'hui une grande part de l'action que nous nommons humanitaire, ou des droits de l'homme en général, est prise en charge par la société civile. Bien sûr on parle du rôle éminent des ONG. Et la France se distingue : nous sommes probablement le seul grand pays au monde dont le ministre des Affaires étrangères est issu du militantisme ONG. Ce doit être relevé, et cela montre qu'il ne faut pas opposer les deux. Mais il n'y a pas que les ONG : je crois aussi au rôle des entreprises dans le futur. Je crois en effet beaucoup en la prise en charge de ces questions globales par tous les acteurs de la société civile, les ONG, les entreprises, et leurs responsabilités sociales qui est encore une nouvelle frontière à conquérir. Aussi, les collectivités territoriales sont suffisamment impliquées dans la défense des droits de l'homme et disposent de moyens importants en matière de coopération décentralisée.

Je crois beaucoup que, de plus en plus, le rôle des diplomaties étatiques - dont celle parlementaire -, sera de coordonner toutes ces actions, de l'impulser, de l'incarner, mais de faire avec cette multiplicité de partenaires. Nous le faisons déjà d'ailleurs. En cette année du 60ème anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la France a lancé un appel à projet doté de 8 millions d'euros pour des ONG : 23 d'entre elles ont été primées, dotées de budget pour mener des actions partout dans le monde. Ce sont des actions très ciblées, sur une ville, sur une population donnée, sur un quartier parfois. On s'est attaché ici à aider les populations de manière on ne peut plus concrète (par exemple l'assistance de jeunes femmes victimes d'abus sexuels dans un quartier de Kinshasa en RDC ; l'aide aux défenseurs des droits de l'homme au Laos, etc.). Nous avons ainsi 23 programmes pour lesquels nous nous sommes appuyés sur le réseau très vivant des ONG françaises. Je crois aussi qu'il faut trouver les moyens, par une fiscalité adaptée, d'encourager et de développer l'implication du monde économique dans les droits de l'homme : c'est un de nos objectifs. ■

ENTRETIEN AVEC MICHEL TUBIANA



Rencontre avec Michel Tubiana, président d'honneur de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH)

AFFAIRES-STRATEGIQUES : Président d'honneur de la LDH, vous êtes de longue date engagé dans la défense des droits de l'homme. Que vous inspire la politique étrangère de Nicolas Sarkozy dans le domaine des droits de l'homme ? Quel bilan faut-il tirer de cette " diplomatie des droits de l'homme ", thème privilégié par l'actuel président de la République lors de sa campagne électorale ?

MICHEL TUBIANA : Il y a loin entre l'affirmation proclamée *urbi et orbi* durant la campagne présidentielle et la réalité des faits. Il y a une politique de l'apparence. Est nommé un Ministre des droits de l'homme, censée s'occuper des droits de l'homme qu'au regard des pays étrangers, ce qui est quand même assez extraordinaire au vu des problèmes que connaît la France. On sait que la France est la patrie des droits de l'homme, qu'elle a un exemple à donner. Mais au-delà de cette caricature, la vraie est celle de nommer un ministre qui n'a de rapport sur les droits de l'homme que vis-à-vis de l'extérieur. Deuxièmement, et plus concrètement, je ne vois pas du tout en quoi Nicolas Sarkozy a inspiré sa politique d'une quelconque référence aux droits de l'homme. Qu'il ait fait dans le compassionnel, en revanche, c'est exact ; on le voit dans la politique intérieure française en permanence. Lorsque, idéologiquement, il définit les droits de l'homme comme en premier lieu les droits des victimes, il rejoint cette dimension compassionnelle quand il s'occupe de tel ou tel cas - dont il fallait au demeurant s'occuper s'agissant d'injustices. Mais cela ne l'empêche nullement de considérer que monsieur Ben Ali est un homme tout à fait respectable et que son régime est tout à fait extraordinaire. D'ailleurs, en l'espace de quelques semaines, Nicolas Sarkozy a renoué l'ensemble des contacts et des clientèles françaises qui existaient du temps de Jacques Chirac, sur exactement les mêmes registres ; cela a quand même quelque peu ridiculisé l'idée, qu'il avait lui-même mis en place, de créer un Ministère des droits de l'homme.

Au-delà du côté compassionnel du discours de N. Sarkozy, certains observateurs ont parlé de rupture dans la conduite de sa politique étrangère, notamment au regard de l'orientation atlantiste, voire occidentaliste, ou par rapport à la politique arabe de la France. Selon vous, y a-t-il véritablement une rupture ?

Sur ce terrain-là, je ne peux me déterminer qu'au regard justement de la question des droits de l'homme et de leurs mise en œuvre. Or, quelles sont les initiatives de N. Sarkozy en ce domaine ? C'est quelque part participer au conflit des civilisations. Il faut relire le discours initial aux ambassadeurs, du mois de juillet 2007. A cinq reprises, Nicolas Sarkozy s'en est pris à l'Islam en disant : " *Si nous ne voulons pas entrer en conflit avec l'Islam...* ". C'est-à-dire que ce qu'il met en cause ce n'est pas les extrémistes, ni les intégristes, ni d'ailleurs les régimes politiques, mais bien en soi une religion, réanimant par là le débat - si tant est qu'il ait été éteint - sur le conflit des civilisations. Quelque part, le discours qu'il a tenu, tant en France qu'à Riyad, peut bien évidemment être lu sous l'angle de la laïcité française, mais il peut être aussi lu à Riyad sous l'angle " *vous êtes chez vous, nous sommes chez nous, et organisons la paix armée entre les uns, entre les civilisations, et surtout abstenons-nous de critiquer* ". Je pense donc que les inflexions données incontestablement, à la fois sur le ton, sur la forme, par de grandes accolades données au Président des Etats-Unis, qui existent, pèsent moins que l'opportunisme effréné du président de la République qui est à peu près capable de tous les revirements idéologiques à partir du moment où cela sert ses intérêts. Et les exemples abondent, allant de ce que je considère être une pantalonnade avec la visite de Khadafi à Paris, à une autre pantalonnade du président de la République à l'égard des jeux olympiques en Chine.

Est-ce que le fait d'axer son discours sur le conflit des civilisations peut porter préjudice à l'universalisme des droits de l'homme ?

C'est une évidence. La conception universelle des droits de l'homme est allergique au conflit des civilisations. Je crois que

là-dessus, il y a deux grands débats qu'il faut bien comprendre. Il y a une vision des choses qui consiste à dire que les droits de l'homme sont les droits de l'homme, et chacun est prié de les mettre en œuvre, à la " sauce occidentale ", c'est-à-dire tels que les Occidentaux le veulent, et au risque d'ailleurs des doubles discours dont un certain nombre de régimes occidentaux sont responsables. Si aujourd'hui la politique israélienne existe telle qu'elle est, c'est-à-dire en tant que négation du fait palestinien, c'est bien parce que la communauté internationale ne se donne pas les moyens de mettre un terme à la politique de colonisation israélienne. Je pourrais citer de nombreux exemples de double discours et de double pratique permanents. Une deuxième vision des choses est de dire " *oui, il y a une universalité des droits de l'homme (Il n'y a pas de relativisme sur ce terrain-là, ils sont nés à un endroit, ils sont été complétés à un autre, etc. Ce n'est pas un fait culturel !), mais en même temps, chaque peuple doit pouvoir y accéder par ses propres moyens et on n'exporte pas la démocratie dans des camions militaires, on n'exporte pas ces principes simplement en disant 'ils sont bons, vous êtes priés d'y adhérer'* ". Or, on fait partager une expérience, on n'a pas de leçons à donner, et encore faut-il être un peu cohérent avec soi-même et ne pas avoir de double discours. Aussi, on donne surtout au peuple le moyen de s'approprier ces armes-là, ces revendications-là. Or, les peuples, quels qu'ils soient, ne sont pas plus bêtes les uns que les autres, ou plutôt l'intelligence est universellement répandue ; les peuples sont tout à fait capables de comprendre qu'il vaut quand même mieux un régime où on ne torture pas, où on n'est pas embastillé arbitrairement, où on mange à sa faim, où on peut être libre, qu'un régime de dictature ou autre, même au nom d'une idéologie religieuse. Mais à une condition : que les gens puissent s'emparer de cela et que ces évolutions participent d'un avenir des peuples. Si au contraire, on leur dit " *il faut absolument respecter les droits de l'homme et j'envahis l'Irak* ", il y aura un comme un problème....

On a parfois l'impression que Nicolas Sarkozy veut encourager le dialogue avec des pays qui n'étaient pas " fréquentables " il y a encore quelque années. Est-ce pour vous une bonne façon d'intégrer les droits de l'homme dans les préoccupations des autorités politiques de ces pays-là ?

Au risque de surprendre, que les Etats entretiennent des rapports avec certains Etats, cela ne me choque pas. La question est quelle limite y met-on et comment le fait-on ? Encore une fois, l'espèce de prosternation devant Kadhafi n'était ni obligatoire, ni utile, ni nécessaire. Cela ne voulait pas dire qu'il ne fallait pas négocier avec Kadhafi et que si la négociation a permis que celui-ci renonce à l'arme nucléaire, on ne va pas s'en plaindre. On est bien obligé de discuter avec son adversaire. C'est comme ça qu'on fait la paix. Mais il y a la manière de le faire et les limites qu'il y a à apporter, les concessions que l'on fait ou que l'on ne fait pas. Et en ce domaine là encore une fois, du moins en apparence, Nicolas Sarkozy montre une espèce d'ardeur à fréquenter l'infréquentable qui n'est pas très satisfaisante et ce qui n'est, de plus, pas très crédible.

N. Sarkozy privilégie donc plutôt, pour grossir le trait, une diplomatie du contrat ou du carnet de chèques, plutôt qu'une diplomatie des droits de l'homme ?

Oui, mais encore faut-il qu'il ait les moyens de cette politique. Aujourd'hui, la France est dénuée des moyens de ses ambitions en matière de politique étrangère. On peut en parler à propos de l'Union pour la Méditerranée ou d'autres sujets. Les moyens dont la France est capable de mettre sur la table, en terme économique, financier, en terme contractuel, pour influencer, ne sont pas suffisants pour que cette diplomatie-là puisse avoir un effet. Et on l'a vu dans différents pays. De toute façon, une politique qui n'est fondée que là-dessus est une politique qui échouera. Pourquoi ? Parce que la question n'étant qu'une question d'intérêts, le pays co-contractant regarde quel est d'abord son propre intérêt. Quand on essaie de mener cette politique avec un pays comme la Chine, si on n'est pas en même temps ferme concernant un certain nombre de principes, alors que la Chine est plutôt en position d'acheteuse et la France en position d'avoir à vendre, la politique dite " des contrats " trouve vite ses limites. Si elle est dénuée en plus d'aspects éthiques, politiques, d'affirmation du respect des droits de l'homme et de fermeté sur ces positions, on se fait manger en définitive. Et c'est ce qui s'est passé avec Nicolas Sarkozy : il s'est fait manger.

Pensez-vous que le droit international est suffisant, et en particulier en ce qui concerne la Déclaration universelle des droits de l'homme dont on va bientôt fêter le sixantième anniversaire ?

Le droit international ne peut pas se passer d'un cadre national. C'est d'abord aux Etats d'appliquer le droit humanitaire international. C'est éventuellement sous contrôle international, mais ici, le principe n'est pas celui de la subsidiarité, il est naturel. C'est d'abord aux Etats, aux collectivités qui sont en charge du respect des droits de l'homme de l'appliquer plei-

nement. Après, est-ce que la structure internationale est suffisante ? D'abord, ce que je constate c'est que, aux côtés d'avancées partielles comme la Cour pénale internationale qui est à peu près la seule, pour le reste on a malheureusement extraordinairement régressé., y compris pour les normes internationales. Lorsque les États-Unis commencent à donner une autre définition de la torture et des traitements inhumains et dégradants pour justifier les interrogatoires poussés et les détentions arbitraires à Guantanamo, cela fait régresser la Convention de lutte contre la torture. Lorsque les politiques européennes tendent de plus en plus à criminaliser l'étranger en tant que tel et à lui interdire l'accès sur le territoire, outre le fait que cela ne permet pas de faire progresser la protection internationale que serait la signature par les États du Nord de la Convention de protection des travailleurs migrants, on en arrive à l'adoption d'un certain nombre de lois, de textes et de pratiques qui portent atteinte, non seulement, aux libertés des étrangers, mais également à nos propres libertés. Essayez de vous marier avec une étrangère, vous m'en direz des nouvelles de vos rapports avec le consulat français par exemple du Mali, du Maroc ou d'Algérie. Mais je ne vais pas tout citer.

Par conséquent un certain nombre de sujets ont fait régresser non seulement les normes, mais les pratiques internationales en terme de liberté et de droits de l'homme. Il y a une forme de relativisme que l'on est en train de nous servir et que je trouve grave. Dans une affaire récente, la Cour européenne des droits de l'homme a condamné l'Italie pour avoir extradé un ressortissant tunisien islamiste à destination de la Tunisie, au motif qu'en Tunisie on torture, et que, par conséquent, au regard de la Convention européenne, l'article 3 prohibe absolument le fait d'exposer des gens à des traitements inhumains et dégradants. Comme le permet la procédure, le gouvernement anglais est intervenu dans la procédure, au soutien du gouvernement italien, en posant la question sous ces termes : " *La Cour devrait s'interroger sur le fait de savoir si en interdisant cette extradition, elle ne met pas en péril l'article 2 qui est le droit à la vie des ressortissants européens qui peuvent être mis en danger par l'action de ces islamistes* ". Sous-entendu - ce n'était pas formulé ainsi -, n'est-il pas dans ce cas légitime de torturer pour protéger le droit à la vie qui est lui-même protégé par l'article 2 de la Convention européenne des droits de l'homme ? C'est un gouvernement dit " de gauche " qui est intervenu, celui monsieur Blair qui est intervenu sur ce point. Cela en dit long sur la régression des normes elles-mêmes dans le droit international.

Quels sont les grands dossiers internationaux sur lesquels travaille la Ligue des droits de l'homme actuellement ?

J'aurais presque tendance à dire quel est le dossier aujourd'hui qui est purement national ? Il y a évidemment des grands dossiers internationaux sur lesquels on travaille, c'est-à-dire le quotidien des soutiens que nous avons à exprimer, lorsque se produisent par exemple des conflits sociaux en Tunisie et la répression qui affecte des Tunisiens, qui ont des militants installés en France. C'est aussi le conflit israélo-palestinien qui ne cesse de nous préoccuper. Par ailleurs, la situation dans un certain nombre de pays de l'Est, et en particulier en Russie, nous inquiète. Mais en même temps, je voudrais vous faire constater qu'un certain nombre de thématiques sont devenues parfaitement transversales géographiquement. Par exemple, aujourd'hui, nous sommes engagés dans une lutte à propos du fichier Edvige ou le fichier Cristina. Mais la question ne se pose pas uniquement en France, mais aussi quand la Commission européenne cède aux exigences des États-Unis sur la transmission de l'information sur les vols aériens, quand la Suède prend cette décision délirante de pouvoir écouter toutes les conversations par le net, quand on constate l'espionnage des virements commerciaux par les États-Unis par le biais du système Swift avec la caution des banques nationales. Tout cela est exactement de la même nature qu'Edvige, et cela s'entrecroise parfois. Ce que nous avons donc appris ces dernières années, c'est qu'aucune ligue nationale n'est exempte d'une dimension européenne, voire, beaucoup plus large. Ce n'est pas facile, parce que cela force à penser différemment, et cela exige surtout des moyens qui sont incommensurablement supérieurs à ceux dont nous disposons. En même temps, c'est une conséquence inévitable du caractère de plus en plus villageois du monde.

Que pensez-vous du rôle des ONG et de la société civile dans le domaine des droits de l'homme et des relations internationales ?

Je crois qu'il faut être clair là-dessus.. Autant je suis extrêmement attaché à ce que la société civile soit entendue, qu'elle soit indépendante et autonome. Et on voit que dans l'espace euro-méditerranéen, il y a une tentative d'éviction de la société civile du Nord et du Sud par certains des pays arabes, qu'il n'y a pas de possibilités de transactions. C'est une question de liberté d'association et de protection même des individus qui y vivent. Mais ne nous y trompons pas : même dans les pays où les dictatures existent, les sociétés civiles ne sauraient se substituer au peuple. Nous n'avons pas la même légitimité que les peuples. Là-dessus, il y a une espèce de doxa qui voudrait s'installer et qui dirait qu'au fond " la société civile

c'est presque mieux que les peuples, ce sont des experts ". Mais, ce ne sont pas toujours des experts compétents, il y a des mauvais partout, même dans les organisations de la société civile. Deuxièmement, c'est un peu comme le débat à propos d'internet. " On a débattu sur internet, donc c'est un débat démocratique ". Que nenni. Ce n'est pas parce qu'il y a une société civile qui se substitue au peuple, ce n'est pas parce qu'il y a un débat sur internet qu'il y a un débat démocratique et que cela valide une prise de décision démocratiquement adoptée. Donc je crois qu'il faut être à la fois déterminé et ferme sur le fait que les sociétés civiles participent à l'élaboration des décisions, qu'elles soient autonomes, indépendantes, respectées, qu'elles aient des moyens de fonctionnement. Mais notre but ultime est quand même la démocratie. Or cette dernière n'est pas uniquement le jeu la sociétés civile, mais bien d'abord celui du peuple dans son entier, dans le suffrage direct, dans les rapports complexes d'une société démocratique, dont la société civile n'est qu'un des rouages, fût-il essentiel. ■

> RESSOURCES DOCUMENTAIRES

■ OUVRAGES

> Bertrand Badie et Jean Marie Fardeau, " La diplomatie des droits de l'homme ", *La revue internationale et stratégique*, Dalloz, Paris, numéro 50, été 2003, p. 13-23.

> Sara Guillet, *Diplomatie et droits de l'homme*, La documentation française, Paris, 2008.
http://www.cncdh.fr/IMG/pdf/Etude_Diplomatie_et_droits_de_l_homme.pdf

■ ARTICLES

> J. B., " Sarkozy persiste sur les droits de l'homme en Tunisie ", *Le Figaro*, le 30 avril 2008.
<http://www.lefigaro.fr/international/2008/04/30/01003-20080430ARTFIG00445-droits-de-l-homme-sarkozy-salue-encore-les-progres-tunisiens.php>

> Christophe Barbier, " Diplomaths ", *L'Express*, le 9 avril 2008.
http://www.lexpress.fr/actualite/media-people/media/diplomaths_472720.html

> Alain Barluet, " Sarkozy : une diplomatie sous le signe de la réconciliation ", *Le Figaro*, le 9 janvier 2008.
<http://www.lefigaro.fr/debats/2008/01/09/01005-20080109ARTFIG00377-sarkozy-une-diplomatie-sous-le-signe-de-la-reconciliation-.php>

> Alain Gresh, " Enquête sur le virage de la diplomatie française ", *Le monde diplomatique*, juillet 2008.
<http://www.monde-diplomatique.fr/2008/07/GRESH/16104>

> Alain Gresh, " Nicolas Sarkozy et les "ruptures" de la politique étrangère ", *Nouvelles d'Orient*, le 29 août 2008.
<http://blog.mondediplo.net/2008-08-29-Nicolas-Sarkozy-et-les-ruptures-de-la-politique>

> Pierre Haski, " Diplomatie : Sarkozy ou le volontarisme comme doctrine ", *Rue 89*, 23 Août 2007.
<http://www.rue89.com/2007/08/23/diplomatie-sarkozy-ou-le-volontarisme-comme-doctrine>

> Jean Langlois, " Trois failles majeures de la diplomatie de Sarkozy ", *Contre-feux*, 24 janvier 2008.
<http://www.contre-feux.com/debats/internationald/que-penser-de-la-politique-etrangere-de-sarkozy/trois-failles-majeures-de-la-d.php>

> Guy Sorman, " De De Gaulle à Poutine ", *Lalibre Belgique*, le 29 septembre 2008.
<http://www.lalibre.be/debats/opinions/article/448963/de-de-gaulle-a-poutine.html>

> Hubert Védrine, " Les barbes existent-ils ? " *Le Figaro*, 19 septembre 2008.
<http://www.lefigaro.fr/debats/2008/09/19/01005-20080919ARTFIG00738-les-barbares-existent-ils-.php>

■ ENTRETIENS

> Nicolas Sarkozy, " La France, puissance d'avenir ", *Politique internationale*, printemps 2007.
http://www.politiqueinternationale.com/revue/article.php?id=613&id_revue=115&content=synopsis

> Arnaud Stephanopoli, " Entretien avec un haut diplomate français ", *Contre-feux.com*, 24 janvier 2008.
<http://www.contre-feux.com/debats/internationald/que-penser-de-la-politique-etrangere-de-sarkozy/entretien-avec-un-haut-diploma.php>

■ SITES

> Ministère des Affaires Etrangères, la politique de la France en matière des droits de l'homme :
http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/france_829/politique-etrangere_19080/politique-etrangere_2628/politique-france-matiere-droits-homme_6069.html

> Ligue des droits de l'homme :

<http://www.ldh-france.org/>

> La commission nationale consultative des droits de l'homme :

<http://www.cncdh.fr/>

> Reporters sans frontière :

<http://www.rsf.org/>

> Amnesty international :

<http://www.amnesty.fr/>

> Human Rights Watch :

<http://www.hrw.org/french/>

> Activité de l'Union européenne : les droits de l'Homme :

http://europa.eu/pol/rights/index_fr.htm

■ RESSOURCES MULTIMEDIA

> Elysée

http://www.elysee.fr/elysee/elysee.fr/francais/audio-video/les_ressources_multimedia_de_la_presidence_de_la_republique.76695.html